



MORLAIX
communauté
BRO MONTROULEZ

Pôle Aménagement

Service Aménagement de l'Espace - Urbanisme

BOTSORHEL

CARANTEC

GARLAN

GUERLESQUIN

GUIMAËC

HENVIC

LANMEUR

LANNÉANOU

LE CLOÛTRE-SAINT-THÉGONNEC

LE PONTTHOU

LOCQUÉNOLE

LOCQUIREC

MORLAIX

PLEYBER-CHRIST

PLOUÉGAT-MOYSAN

PLOUÉGAT-GUERRAND

PLOUEZOC'H

PLOUGASNOU

PLOUGONVEN

PLOUIGNEAU

PLOUNÉOUR-MÉNEZ

PLOURIN-LÈS-MORLAIX

SAINT-JEAN-DU-DOIGT

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

SAINTE-SÈVE

TAULÉ

2 B voie d'accès au Port
BP 97121
29671 Morlaix Cedex

Tél 02 98 15 31 31
Fax 02 98 15 31 32
contact@agglo.morlaix.fr

Le **21 SEP. 2021**

Le Vice-Président à l'Aménagement

à

Lannion Trégor Communauté
Monsieur Le Président
1 rue Monge – CS 10761
22307 LANNION Cedex

Nos réf : CM/DLM/MB/TLB/ND - 21-050

Objet : avis modification n°1 PLU Plestin-Les-Grèves

Dossier suivi par : Tristan Le Baron – Responsable Planification/PLUi-H

Tél. 02 98 15 31 41 - **Courriel :** plu-i@agglo.morlaix.fr

Monsieur Le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 02 août 2021, dans lequel vous sollicitez l'avis de Morlaix Communauté sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plestin-Les-Grèves.

Après lecture de votre dossier, je vous informe que Morlaix Communauté n'a aucune observation à formuler sur celui-ci.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Président, mes sincères salutations.

Christophe MICHEAU


MORLAIX
communauté
BRO MONTROULEZ
Pour le Président
Jean-Paul Vermot,
Le Vice-président délégué

LTC - N° <u>000533</u>	Président	<input type="checkbox"/>	DGS	<input type="checkbox"/>
VP	VP	<input type="checkbox"/>	VP	<input type="checkbox"/>
DGA Attract	<input type="checkbox"/> Strat & Part	<input type="checkbox"/>	DGA F	<input type="checkbox"/>
- Eco	<input type="checkbox"/> Comm	<input type="checkbox"/>	- RIH	<input type="checkbox"/>
- Tourisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- AJCP	<input type="checkbox"/>
- Sp/Cult	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- AG	<input type="checkbox"/>
	23 SEP. 2021	<input type="checkbox"/>	- DSI	<input type="checkbox"/>
DGA Solidar	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DGA Amén	<input type="checkbox"/>
- Pers âgés	<input type="checkbox"/> DGA Mob,déch,bâti	<input type="checkbox"/>	- Amén/Trab	<input checked="" type="checkbox"/>
- Enf/Jeun	<input type="checkbox"/> - Déchets	<input type="checkbox"/>	- Eau/Ass	<input type="checkbox"/>
- Cchôs. soc	<input type="checkbox"/> - Bâti/Éner	<input type="checkbox"/>	- Env	<input type="checkbox"/>
Tout	<input type="checkbox"/> - Infrs/Mobi	<input type="checkbox"/>		

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Président de Morlaix Communauté



Direction générale des services

Pennrenerezh ar servijou

Direction de l'aménagement et de l'égalité
Pôle planifications territoriales
Personne chargée du dossier : Arnaud DEGOUYS,
Chargé de la planification régionale et du SRADDET
Tél. : 02 90 09 17 37
Courriel : arnaud.degouys@bretagne.bzh

Monsieur Joël LE JEUNE
Président de Lannion Trégor Communauté
1 rue Monge
CS 10761
22307 LANNION CEDEX

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : 351586/DIRAM/POPLAN/AD

Rennes, le **23 SEP. 2021**

Objet : Modification N°1 du PLU de la Commune de Plestin-Les-Grèves

Monsieur le Président,

Je vous informe que la Région a bien réceptionné les éléments concernant votre dossier : Modification N°1 du PLU de la Commune de Plestin-Les-Grèves le 9 août 2021 et je vous en remercie.

Dans le cadre de la démarche **Breizh COP** le Conseil régional a souhaité s'engager dans l'écriture du projet de développement durable de notre région pour 2040, avec toutes les collectivités, acteurs économiques, associations, citoyen-ne-s de Bretagne.

Le 18 décembre 2020, à l'issue de trois années de co-construction avec et dans les territoires, **le Conseil régional a adopté le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, volet réglementaire de la démarche Breizh Cop. Le 16 mars 2021, le SRADDET a été approuvé par arrêté du Préfet de Région et rendu exécutoire.

Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) de Bretagne devront donc désormais prendre en compte les objectifs du SRADDET, et être mis en compatibilité avec ses règles générales, et ce dès leur prochaine révision. Il revient ainsi au SCOT, en tant que document pivot, d'intégrer et territorialiser les documents de planification supérieurs (dont le SRADDET) vers les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou Intercommunaux (PLU-I) et les documents en tenant lieu.

Toutefois, dans la continuité des engagements volontaires et partagés pour le développement durable de la Bretagne pris par les collectivités dans le cadre de la démarche Breizh COP, et au regard des enjeux posés pour la Bretagne, nous vous invitons à anticiper et intégrer dès aujourd'hui les objectifs et règles générales du SRADDET dans l'élaboration ou la révision de votre Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (PLU-I). Cette prise en compte, bien que non obligatoire, est tout à fait possible et peut intervenir avant même l'élaboration ou la révision du SCOT de votre territoire, en avance de phase sur la déclinaison réglementaire des objectifs de la Breizh COP.

L'engagement des collectivités et établissements publics par les documents d'urbanisme et de planification est central pour atteindre les objectifs de la Breizh COP à l'échelle régionale.

Afin de faciliter cette prise en compte anticipée et volontaire du SRADDET par les documents infra régionaux, le SRADDET approuvé est consultable sur www.breizhcop.bzh et www.bretagne.bzh/sraddet.

Comptant sur votre mobilisation dans la mise en œuvre de ce projet d'avenir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

Pour le Président du Conseil régional,

**La cheffe du Pôle
planifications territoriales**

RÉGION BRETAGNE
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh

RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton - CS 21101 - 35711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.breizh.bzh
Catherine GUEGUEN

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.

SIRET : 233 500 016 00040 • TVA intracommunautaire : FR10 233 500 016

LTC - N° 05653	Président	<input type="checkbox"/>	DGS	<input type="checkbox"/>
VP	VP		VP	
<u>DGA Attract</u>	<input type="checkbox"/> <u>Strat & Part</u>	<input type="checkbox"/>	<u>DGA Ress</u>	<input type="checkbox"/>
- Eco	<input type="checkbox"/> <u>Comm</u>	<input type="checkbox"/>	- RH	<input type="checkbox"/>
- Tourisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- AJCP	<input type="checkbox"/>
- Sp/Cult	<input checked="" type="checkbox"/>	28 SEP. 2021	- AG	<input type="checkbox"/>
<u>DGA Solidar.</u>	<input type="checkbox"/>		- DSI	<input type="checkbox"/>
- Pers âgées	<input type="checkbox"/> <u>DGA Mob, déch, bâti</u>	<input type="checkbox"/>	<u>DGA Aména.</u>	<input type="checkbox"/>
- Enf/Jeurt	<input type="checkbox"/> - Déchets	<input type="checkbox"/>	- Amén/Hab	<input type="checkbox"/>
- Cohés. soc	<input type="checkbox"/> - Bâti/Éner	<input type="checkbox"/>	- Eau/Ass	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Finances</u>	<input type="checkbox"/> - Infras/Mobi	<input type="checkbox"/>	- Env	<input type="checkbox"/>



LANNION TREGOR COMMUNAUTE
Monsieur le Président
1 rue Monge
CS 10761
22307 LANNION CEDEX

A Saint-Brieuc, le 23 Août 2021

Service études/aménagement
Affaire suivie par Hélène LE PAJOLEC
Tél. : 02.96.78.62.00
Mail : helene.lepajolec@cotesdarmor.cci.fr

Objet : Modification n°1 du PLU de PLESTIN-LES-GREVES pour avis
Affaire suivie par : Lucie BOUCHER
Ref : JLJ/SH/YF/ER/LB

Monsieur Le Président,

Nous avons bien reçu la procédure de modification n°1 du PLU de la commune de Plestin-les-Grèves et nous vous en remercions.

Nous avons pris bonne note des différentes modifications, et notamment celles concernant :

- l'évolution du zonage dans le secteur de Kerilly,
- la modification du périmètre de centralité commerciale du secteur des Quatre Chemins,
- l'évolution du linéaire de protection des rez-de-chaussée commerciaux par la suppression du linéaire identifié sur la parcelle AE228,
- l'évolution du règlement écrit,
- la création d'un STECAL à vocation économique à Toul Yen visant à permettre le maintien des activités artisanales existantes.

Après lecture attentive de ce dossier, nous vous informons que nous n'avons pas de remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

LTC -N°CE-04974	Président	<input type="checkbox"/>	DGS	<input type="checkbox"/>
VP	VP		VP	
DGA Attract	<input type="checkbox"/> Strat & Part		DGA Hab	<input type="checkbox"/>
- Eco	<input type="checkbox"/> Comm		- Ri	<input type="checkbox"/>
- Tourisme			- AJCP	<input type="checkbox"/>
- Sp/Cult			- AG	<input type="checkbox"/>
DGA Solidar.			- DSI	<input type="checkbox"/>
- Pers âgées	<input type="checkbox"/> DGA Mob,déch,bâti		DGA Amén.	<input type="checkbox"/>
- Enf/Jeun	<input type="checkbox"/> - Déchets		- Amén/Hab	<input checked="" type="checkbox"/>
- Cohés. soc	<input type="checkbox"/> - Bâti/Éner		- Eau/Ass	<input type="checkbox"/>
Finances	<input type="checkbox"/> - As/Mobi		- Eau	<input type="checkbox"/>

Le Président,



Thierry TROESCH



Monsieur Joël LE JEUNE
 Président
 Lannion-Trégor Communauté
 1, rue Monge
 CS 10761
 22307 LANNION Cédex

LL-IR-MP- 2021-08-001

Ploufragan, le 16 août 2021

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le dossier de notification de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plestin-Les-Grèves par courrier en date du 2 Août 2021.

Après consultation, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat n'a pas d'observations particulières à formuler et émet un avis favorable au projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Ludovic LORRE

LTC -N° 05090	Président	<input type="checkbox"/>	DGS	<input type="checkbox"/>
VP	VP	<input type="checkbox"/>	VP	<input type="checkbox"/>
DGA Attract	Strat & Part	<input type="checkbox"/>	DGA Rese	<input type="checkbox"/>
- Eco	Comm	<input type="checkbox"/>	- RH	<input type="checkbox"/>
- Tourisme		<input type="checkbox"/>	- AJCP	<input type="checkbox"/>
- Sp/Cult	- 6 SEP. 2021	<input type="checkbox"/>	- AG	<input type="checkbox"/>
DGA Solidar		<input type="checkbox"/>	- DSI	<input type="checkbox"/>
- Pers âgées	DGA Mob, déch, bât	<input type="checkbox"/>	DGA Aména.	<input type="checkbox"/>
- Enf/Jeun	- Déchets	<input type="checkbox"/>	- Amén/Hab	<input type="checkbox"/>
- Cohés. soc	- Bât/Éner	<input type="checkbox"/>	- Eau/Ass	<input type="checkbox"/>
Finances	- Infrac/Mobl	<input type="checkbox"/>	- Env	<input type="checkbox"/>

Saint-Brieuc, le **15 SEP. 2021**

Monsieur Joël LE JEUNE
Président de LANNION TREGOR
COMMUNAUTE
1 rue Gaspard Monge
BP 10761
22300 LANNION

références 2021 / 6762

Service DIRPAT

Tél 02 96 62 27 26

Suivi par Laetitia SAVIDAN

objet **Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de
Plestin-les-Grèves**

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait parvenir le dossier de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plestin les Grèves et je vous en remercie.

A la suite de l'examen du dossier, quelques erreurs figurent dans la notice de présentation :

Page 10 : une erreur matérielle dans la dénomination des parcelles. Il s'agit a priori de la parcelle cadastrée AH n°569 et non AH n°659

Page 21 : le site est composé des parcelles cadastrées AD n°210 et AD n°474. Chacune comporte effectivement un accès direct depuis la RD786. Il s'avère que l'accès à la parcelle AD n°474 situé à proximité immédiate du parking du cimetière et face à une voirie communale présente une problématique de sécurité routière. Cet accès devra donc être supprimé. Le cas échéant, l'accès se fera depuis le parking du cimetière par la création d'une entrée au Sud Ouest de la parcelle a minima à 15 mètres de la rive de la Route départementale n°786.

Pages 38 et 39 : le dossier de modification traite des marges de recul par rapport aux voies et emprises publiques. Il est rappelé que les documents graphiques doivent faire figurer les marges de recul de la RD n°786 et RD n°42, hors espaces urbanisés, à la parcelle près.

J'émetts un avis favorable sur cette modification, sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus et vous remercie de bien vouloir me faire parvenir la nouvelle version numérique du P.L.U. dès son approbation.

LTC - N° 05150	Président	<input type="checkbox"/>	BOG	<input type="checkbox"/>
VP	VP	<input type="checkbox"/>	VP	<input type="checkbox"/>
DGA Attract	<input type="checkbox"/> Strat & Part	<input type="checkbox"/>	DGA P...	<input type="checkbox"/>
- Eco	<input type="checkbox"/> Comm	<input type="checkbox"/>	- RII	<input type="checkbox"/>
- Tourisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- AJCP	<input type="checkbox"/>
- Sp/Cult	<input type="checkbox"/>	20 SEP. 2021	- AG	<input type="checkbox"/>
DCA Solidar.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- DSI	<input type="checkbox"/>
- Pers âgées	<input type="checkbox"/> DGA Mob, déch, bâti	<input type="checkbox"/>	DGA Amén.	<input type="checkbox"/>
- Enf/Jeun	<input type="checkbox"/> - Déchets	<input type="checkbox"/>	- Amén/Hab	<input type="checkbox"/>
- Cohés. soc	<input type="checkbox"/> - Bâti/Éner	<input type="checkbox"/>	- Eau/Ass	<input type="checkbox"/>
Finances	<input type="checkbox"/> - Infras/Mohi	<input type="checkbox"/>	- Env	<input type="checkbox"/>



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le 19 août 2021

Service planification, logement, urbanisme
Unité planification, SCoT et littoral

Affaire suivie par : Nathalie GAY

Tél : 02 96 75 25 32

nathalie.gay@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Président
de Lannion-Trégor Communauté
1 rue Monge
CS 10761
22307 LANNION CEDEX

Objet : PLESTIN-LES-GRÈVES – Projet de modification n° 1 du PLU

Référence : JLJ/SH/YF/ER/LB – courrier du 2 août

Vous m'avez transmis, pour avis au titre de la notification préalable prévue à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification du plan local de l'urbanisme (PLU) de PLESTIN-LES-GRÈVES.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes concernant la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), à vocation d'activité, dans le secteur de Toul Yen.

Sur le principe, la création d'un STECAL ne pose pas de problème particulier, s'agissant de reconnaître des activités existantes et de leur donner des possibilités d'évolution, sans création de bâtiments nouveaux. C'est d'ailleurs pour cette raison que la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est prononcée favorablement dans son avis du 10 mars 2021.

Cependant, cette création d'un espace d'activité dans une zone précédemment zonée en agricole doit s'analyser comme une réduction d'une zone agricole au sens de l'article L.153-31 du code de l'urbanisme. Elle doit donc être opérée par une révision du PLU et non une modification. Un PLU intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) étant en cours d'élaboration, une révision du PLU communal de PLESTIN-LES-GREVES n'est plus possible. Cette création de STECAL devrait donc être opérée dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H.

Par ailleurs, la rédaction du règlement est ambiguë : l'article 1 précise les utilisations du sol interdites, l'article 2 celles soumises à conditions particulières. A contrario, les utilisations non mentionnées dans ces deux articles sont autorisées. Hors l'article 1 n'interdit pas clairement les constructions nouvelles.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer et
par délégation, l'adjointe de la cheffe du service planification,
logement, urbanisme, cheffe du pôle planification,

Véronique CHAPEL

Copie à : délégation de Lannion

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC CEDEX
Adresse géographique du site : 5, rue Jules-Vallès à SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h / 12 h et 14 h / 17 h sauf le vendredi 16 h

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h à 16 h 30

LTC N° <u>0E04859</u> Président		<input type="checkbox"/> DGS	<input type="checkbox"/>
VP	VP	VP	
<u>DGA Attract</u> <input type="checkbox"/>	<u>Sirat & Part</u> <input type="checkbox"/>	<u>DGA Rees</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Eco <input type="checkbox"/>	<u>Comm</u> <input type="checkbox"/>	- RH <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Tourisme <input type="checkbox"/>		- AJCP <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Sp/Cuit <input type="checkbox"/>	20 AOUT 2021	- AG <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>DGA Solidar.</u> <input type="checkbox"/>		- DSI <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Pers âgées <input type="checkbox"/>	<u>DGA Mob, déch, bott</u> <input type="checkbox"/>	<u>DGA Amén.</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Enf/Jeun <input type="checkbox"/>	- Déchets <input type="checkbox"/>	- Amén/Hab <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Cohés. soc <input type="checkbox"/>	- BAU/Ener <input type="checkbox"/>	- Eau/Ass <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Finances</u> <input type="checkbox"/>	- Infras/Mobi <input type="checkbox"/>	- Env <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>